Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement juge trop restrictif le projet d'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 1997

Le gouvernement juge trop restrictif le projet d?ordonnance sur l?acquisition d?immeubles par des personnes à l?étranger